

CANICULE ET SANTÉ

SOMMAIRE

Introduction p.1 **Points clés** p.1 **Situation météorologique** p.2 **Une exposition aux vagues de chaleur hétérogène sur le territoire** p.2 **Intensification de l'exposition aux canicules** p.3 **Episodes de pollution** p.3 **Bilan des départements en vigilance canicule en Corse** p.4 **Synthèse sanitaire** p.4 **Morbidité en Corse** p.4 **Mortalité en population générale** p.6 **Dispositif de prévention** p.9 **Conclusion** p.11 **Sources des données, remerciements, comité de rédaction** p.11

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'instruction interministérielle relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur, qui prend effet chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre, Santé publique France collabore avec Météo-France afin d'anticiper la survenue de vagues de chaleur nécessitant une prévention renforcée (niveau orange et rouge de la vigilance canicule), et surveille les données sanitaires de recours aux soins d'urgence et de mortalité (population générale et travailleurs) afin d'évaluer l'impact de ces épisodes. L'Agence met également en place des actions de prévention destinées à la population générale : élaboration de messages sur les signes d'alerte et les gestes à adopter avec diffusion via des dépliants, affiches, des spots télé et radio, des vidéos digitales et des SMS. Ces messages sont par ailleurs repris sur ses réseaux sociaux et sous forme « d'actualités » sur le site institutionnel de Santé publique France.

Ce bulletin de santé publique dresse le bilan météorologique et sanitaire régional des épisodes de canicules de la période de surveillance estivale 2022, ainsi que le bilan des actions de prévention/communication mises en œuvre par l'Agence. Par ailleurs, un bulletin national et des bulletins spécifiques aux autres régions métropolitaines sont disponibles sur le site Internet de Santé publique France à partir du dossier « [Fortes chaleurs, canicule](#) ». Des éléments de méthode concernant les indicateurs suivis, les modalités de surveillance et les mesures de prévention mises en œuvre par Santé publique France, sont présentés dans [un document complémentaire](#).

POINTS CLÉS

- **En France métropolitaine**, selon Météo-France, l'été 2022, est au deuxième rang des étés les plus chauds observés depuis le début du XX^{ème} siècle. La période de surveillance estivale 2022 a été marquée par 3 périodes de canicules dont 2 avec des départements de la façade atlantique placés en vigilance rouge, et deux épisodes successifs d'une douzaine de jours en régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, cet été a également été marqué par d'autres phénomènes météorologiques extrêmes tels que la sécheresse, les feux de forêts, les orages et une canicule en mer méditerranée. Concernant la surveillance sanitaire, parmi les principaux chiffres, on note :
 - **2 816 décès en excès (+17 %)** ont été estimés lors des périodes caniculaires dans les départements concernés par des dépassements des seuils d'alerte biométéorologiques. La période de surveillance estivale présente l'excès de mortalité le plus important depuis la mise en place du Plan National Canicule en 2004. Les 75 ans et plus représentent la grande majorité de ces décès en excès, associée à une forte surmortalité relative de + 20 %.
 - **2 060 passages aux urgences et 680 consultations SOS Médecins** pour hyperthermie, déshydratation et hyponatrémie (indicateur iCanicule) observés dans les régions concernées par des dépassements des seuils d'alerte biométéorologiques cet été.
- **La Corse** n'a été concernée que par les 2 dernières vagues de chaleur nationales. **Le premier épisode est survenu mi-juillet et le second fin juillet / début août 2022. Au cours de ces épisodes caniculaires** les dépassements des seuils d'alerte biométéorologique n'ont été observés que sur le département de la Haute-Corse.

Un impact modéré sur la santé a été constaté lors de ces périodes :

- **15 décès en excès** ont été estimés sur les périodes de dépassement des seuils d'alerte biométéorologiques dans les départements concernés, soit une **surmortalité relative de +13 %**. Cette surmortalité a été principalement observée au cours du 2^{ème} épisode et a concerné en majorité de personnes âgées de 15 à 74 ans.
- Au cours des épisodes caniculaire, **4 actes SOS Médecins pour l'indicateur iCanicule** ont été enregistrés au plan régional ainsi que **69 passages aux urgences pour l'indicateur iCanicule** dont **39 suivis d'une hospitalisation**. Les recours aux soins d'urgence ont représenté jusqu'à **1,9 % des passages quotidiens aux urgences au cours du 1^{er} épisode**. Bien que toutes les classes d'âge aient été concernées, les passages aux urgences concernaient en majorité les 15-74 ans et les 75 ans et plus.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

Une exposition aux vagues de chaleur hétérogène sur le territoire

Les canicules sont définies à l'échelle départementale, et correspondent à des périodes d'au moins 3 jours de chaleur intenses. Lorsque les moyennes des températures maximales et minimales sur 3 jours dépassent les seuils d'alerte, le département est considéré en canicule sur l'ensemble de la période de dépassement. Ces seuils d'alerte départementaux pour les températures maximales (de jour) et minimale (de nuit) ont été construits par Santé publique France en collaboration avec Météo France. Il est à noter qu'il existe également un risque de mortalité pour les températures inférieures à ces seuils. Les canicules sont des événements extrêmes avec le plus d'impact sur la santé en France. Le risque de décès lié à la chaleur concerne tous les âges, même s'il est plus élevé chez les 75 ans et plus. Ce risque augmente rapidement lorsque les températures deviennent très élevées par rapport au climat habituel.

Selon Météo-France, l'été 2022, est au deuxième rang des étés les plus chauds observés en France depuis le début du XX^{ème} siècle. Il a été ponctué par trois canicules intenses et remarquables.

Tableau 1. Caractéristiques des principales vagues de chaleur de l'été 2022

Dates	Régions concernées	Nombre de départements	Durée moyenne par département (jours)	% de la population métropolitaine touchée
14/06 – 22/06	Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur	30	3,8 [3 ; 6]	26 %
09/07 – 27/07	Toutes les régions	52	5,0 [3 ; 14]	66 %
29/07 – 14/08	Toutes les régions métropolitaines à l'exception de l'Île-de-France	39	5,3 [3 ; 14]	41 %

Sur l'ensemble de l'été, 69 départements ont connu au moins une canicule, soit 78 % de la population résidente (figure 1). Ces départements ont connu en moyenne 8,4 jours de dépassement des seuils d'alerte.

La première canicule a concerné plus d'un quart de la population résidente en France métropolitaine en juin 2022. Cette canicule est la plus précoce connue depuis le début des mesures en 1947 et se caractérise par le déclenchement de vigilances rouge canicule dans 14 départements de Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Pays-de-la-Loire. Il s'agissait, pour la plupart des départements, de fortes chaleurs concentrées sur peu de jours, avec des records absolus battus, notamment à Biarritz avec 42,9 °C le 18 juin.

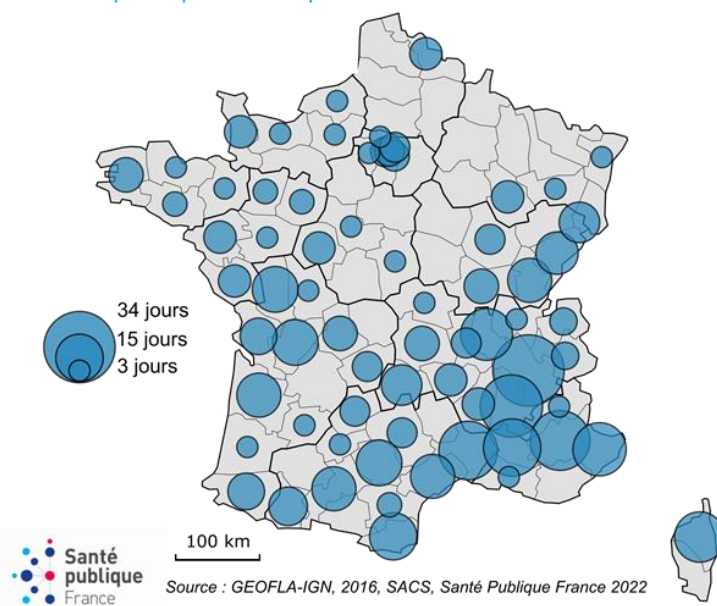
La deuxième canicule, plus longue, en juillet 2022, a concerné les deux tiers de la population française métropolitaine et l'ensemble des régions. Cet épisode a été marqué par le déclenchement de nouvelles vigilances rouges dans 15 départements des régions Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Pays-de-la-Loire et de nouveaux records absolus battus, le plus souvent supérieurs à 40 °C.

La troisième canicule, pendant la première quinzaine d'août 2022, a commencé peu de temps après la fin de celle de juillet et a touché plus d'un tiers de la population. Elle a touché la quasi-totalité des régions, mais s'est principalement concentrée sur la moitié Sud, et été particulièrement longue dans le Sud-Est, mais avec une intensité plus faible que lors des deux épisodes précédents.

Cinq départements du Sud-Est ont connu plus de 20 jours de canicules sur l'ensemble de l'été : le Vaucluse (22 jours), le Gard (23 jours), les Alpes de Haute Provence (24 jours), la Drôme (26 jours) et l'Isère (34 jours).

En Corse, seul le département de Haute-Corse a été concerné par des dépassements des seuils biométéorologiques. Il a connu 17 jours de canicule au cours de l'été 2022.

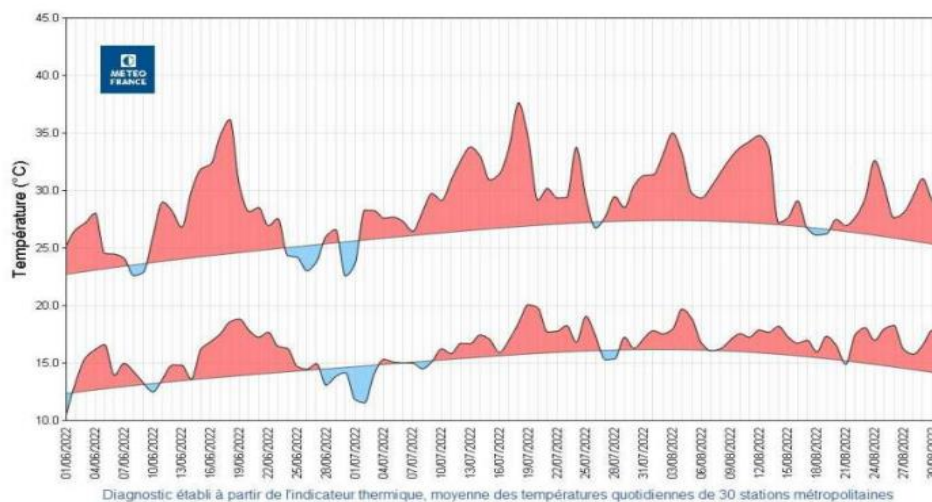
Figure 1. Nombre de jours de canicules par départements pendant l'été 2022



Intensification de l'exposition aux canicules

L'été 2022, dans la tendance observée depuis 2015, se caractérise à l'échelle nationale par une intensification de l'exposition aux canicules. Les températures ont été, sur la quasi-totalité de l'été, au-dessus des normales et parfois extrêmes sur de courtes durées, notamment sur la façade Ouest (Figure 2).

Figure 2. Évolution des températures minimales et maximales quotidiennes en France par rapport à la normale quotidienne du 1^{er} juin au 31 août 2021 (Source : Météo France).



En termes de sévérité (cumul des intensités quotidiennes sur les périodes de canicule), l'exposition de la population à l'échelle nationale en 2022, reste en deçà des étés 2019 ou 2020. Toutefois, une sévérité plus importante a été observée dans les régions de la moitié Sud, du fait d'épisodes à répétition et durables, la durée de ces canicules est inédite et supérieure à 2003.

Au-delà des canicules telles que définies historiquement, l'été 2022 a été marqué par des expositions à des épisodes de chaleur aux profils atypiques, notamment des pics extrêmes inédits de températures sur de très courtes durées sur la façade atlantique, et des chaleurs durables et successives notamment dans les régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.

Les canicules de l'été 2022 ont été accompagnées d'autres phénomènes climatiques : une sécheresse durable et intense sur l'ensemble du pays et des feux de forêt touchant des régions jusque-là épargnées. Autant de phénomènes qui pourraient s'intensifier avec le changement climatique.

Episodes de pollution

Plusieurs dépassements persistants du seuil d'information et de recommandation lié à une pollution à l'ozone, concomitants à ces canicules, ont été observés, notamment dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Plus d'informations sur les liens entre ozone, chaleur et santé sont disponibles sur le [site Internet de Santé publique France](#).

La région Nouvelle Aquitaine a également connu des dépassements des seuils d'alerte pour l'ozone et les particules fines, en lien avec les incendies de forêt.

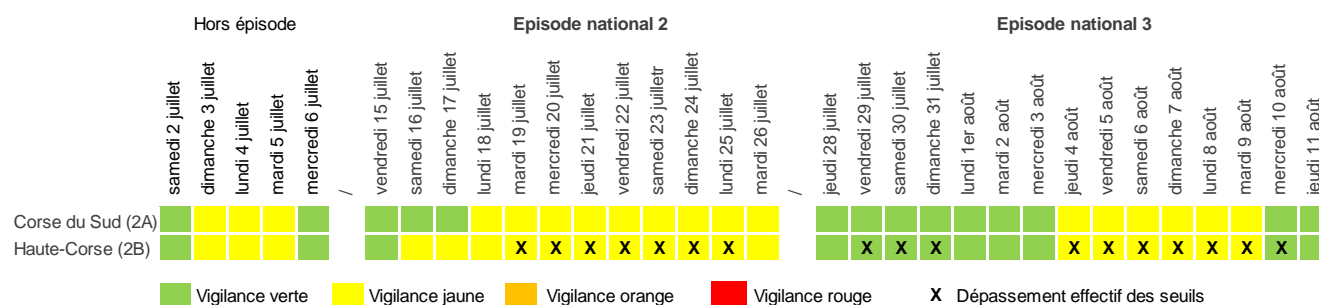
Bilan des départements en vigilance canicule en Corse

Aucun département de Corse n'a été concerné par une vigilance orange ou rouge Canicule durant l'été 2022. Météo-France a placé la Corse-du-Sud et la Haute-Corse en vigilance jaune Canicule à 3 reprises : début juillet, lors de la seconde quinzaine de juillet puis début août (figure 3).

Des dépassements des seuils d'alerte biométéorologiques ont toutefois été observés en Haute-Corse du 19 au 25 juillet au cours du second épisode national ainsi que du 29 au 31 juillet et du 4 au 10 août, au cours du 3^{ème} épisode national.

Concernant l'estimation des impacts sanitaires en lien avec ces épisodes de fortes chaleurs, les périodes d'analyse retenues pour la Corse sont, pour le 1^{er} épisode du 19 au 28 juillet et du 29 juillet au 13 août pour le second.

Figure 3. Niveaux de vigilance canicule départementaux et dépassements effectifs des seuils d'alerte biométéorologiques en Corse, été 2022 (Source : Météo-France)*



* Les périodes de vigilance sont basées sur les prévisions météorologiques réalisées par Météo-France. Elles ne correspondent pas obligatoirement aux périodes de dépassement stricts des seuils d'alerte biométéorologiques identifiées sur la base des observations.

SYNTHÈSE SANITAIRE

Morbidité en Corse

• Des recours aux soins d'urgence en lien avec la chaleur durant tout l'été

Le système de surveillance SurSaUD® collecte quotidiennement des informations sur le recours aux soins d'urgence hospitaliers et libéraux, couvrant plus de 90 % des passages aux urgences en France via le réseau Oscour® (de 56 à 100 % selon les régions) et 95 % des actes réalisés par les associations SOS Médecins.

Les effets de la chaleur sur la morbidité des populations sont suivis en s'appuyant sur des diagnostics spécifiques regroupés sous l'intitulé indicateur iCanicule. Celui-ci regroupe pour SOS Médecins : coup de chaleur et déshydratation, et pour les passages aux urgences : hyperthermie/coup de chaleur, déshydratation et hyponatrémie. Les données SurSaUD® sur l'indicateur iCanicule ne donnent qu'une vision partielle de l'impact sanitaire consécutif à cette vague de chaleur. En effet, ces diagnostics spécifiques ne couvrent pas l'ensemble des effets sanitaires.

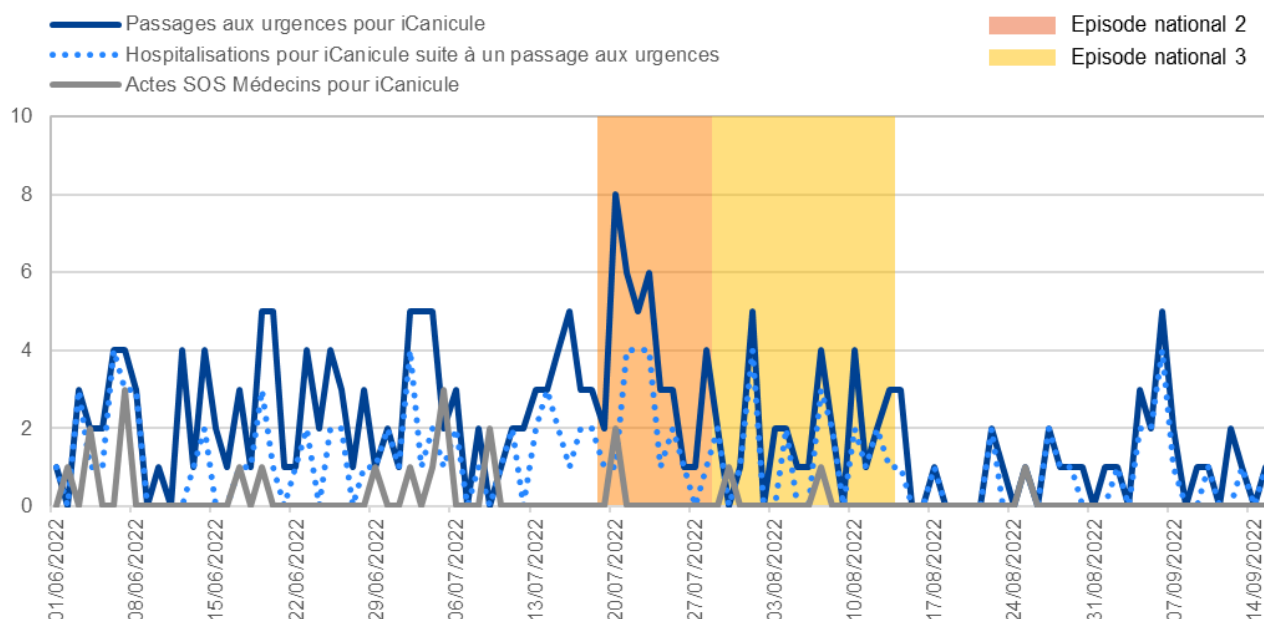
Pour l'analyse, la période d'étude considérée correspond aux jours de dépassement des seuils d'alerte biométéorologiques allongés de trois jours afin de prendre en compte un éventuel décalage des manifestations sanitaires de l'impact et ce quelque soit le département considéré. En Corse, les 2 périodes de fortes chaleur sont contiguës. La description sera effectuée en rapport avec les 2 dernières périodes caniculaires nationales.

Entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2022, 219 passages aux urgences (dont 124 suivis d'une hospitalisation, soit 57 %) et 21 actes SOS Médecins pour l'indicateur iCanicule ont été enregistrés en Corse.

Les consultations SOS Médecins ont été rares et n'ont pas suivi de dynamique précise au cours de l'été. Elles ne seront pas décrites plus précisément par la suite. Il convient de rappeler que la seule association SOS Médecins de l'île se situe en Corse-du-Sud (Ajaccio) peu impactée par les épisodes de chaleur cet été. Les passages aux urgences hospitalières ont augmenté principalement au début du premier épisode de fortes chaleurs (figure 4).

Les 2 épisodes caniculaires ne concentraient, sur les périodes d'analyse retenues, que 32 % des passages aux urgences (69), 31 % des hospitalisations après passages aux urgences (39) et 19 % des actes SOS Médecins (4) pour iCanicule observés sur la période du 1^{er} juin au 15 septembre 2022.

Figure 4. Nombres quotidiens de passages aux urgences, d'hospitalisations, d'actes SOS Médecins, pour iCanicule, Occitanie, du 1^{er} juin au 15 septembre 2022 (Santé publique France/Oscour®/SOS Médecins)



La Corse n'a pas été concernée par le premier épisode caniculaire national qui est survenu mi-juin.

Au cours du second épisode caniculaire, sur la période du 19 au 28 juillet, ont été observés :

- 39 passages aux urgences hospitalières pour iCanicule. Ces recours aux soins représentaient 0,9 % de l'activité toutes causes codées sur la période. Le pic d'activité quotidien a été observé le 20 juillet avec 8 passages aux urgences (figure 5).
- Parmi les passages aux urgences pour iCanicule, 19 (soit 49 %) ont donné lieu à une hospitalisation (tableau 2). Les taux d'hospitalisation différaient selon les tranches d'âges : 50 % pour les moins de 15 ans, 33 % pour les 15-74 ans et 64 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Ces hospitalisations ont représenté 2,6 % de l'ensemble des hospitalisations toutes causes codées après un passage aux urgences observé pendant l'épisode.

Au cours du troisième épisode caniculaire, sur la période du 29 juillet au 13 août, ont été observés :

- 30 passages aux urgences hospitalières pour iCanicule. Ces recours aux soins représentaient 0,4 % de l'activité toutes causes codées sur la période. Le pic d'activité quotidien est observé le 1^{er} août avec 5 passages aux urgences (figure 5).
- Parmi les passages aux urgences pour iCanicule, 20 (soit 67 %) ont donné lieu à une hospitalisation (tableau 2). Les taux d'hospitalisation différaient selon les tranches d'âges : 67 % chez les moins de 15 ans, 43 % chez les 15-74 ans et 92 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Ces hospitalisations ont représenté 1,6 % de l'ensemble des hospitalisations toutes causes codées après un passage aux urgences observé pendant l'épisode.

Sur l'ensemble des 2 épisodes caniculaires, les passages en structures d'urgences ont concerné l'ensemble des classes d'âge (figure 5). Les passages en structures d'urgences pour déshydratation et pour hyponatrémie constituaient les principaux passages pour iCanicule (respectivement 52 % et 29 % des passages pour iCanicule). Les passages aux urgences pour hyperthermies et coups de chaleur concernaient principalement des adultes de 15 à 74 ans (67 % des patients ayant consulté pour ces diagnostics), les déshydratations les 75 ans ou plus et les 15-74 ans (respectivement 42 % et 36 %) et les hyponatrémies des 75 ans ou plus (65 %).

Compte tenu des faibles effectifs, il convient d'interpréter ces chiffres avec prudence.

Figure 5. Nombres quotidiens de passages aux urgences pour iCanicule, par classes d'âge. ■ Episode national 2 ■ Episode national 3
Corse, du 1^{er} juin au 15 septembre 2022 (Source : Santé publique France/Oscour®).

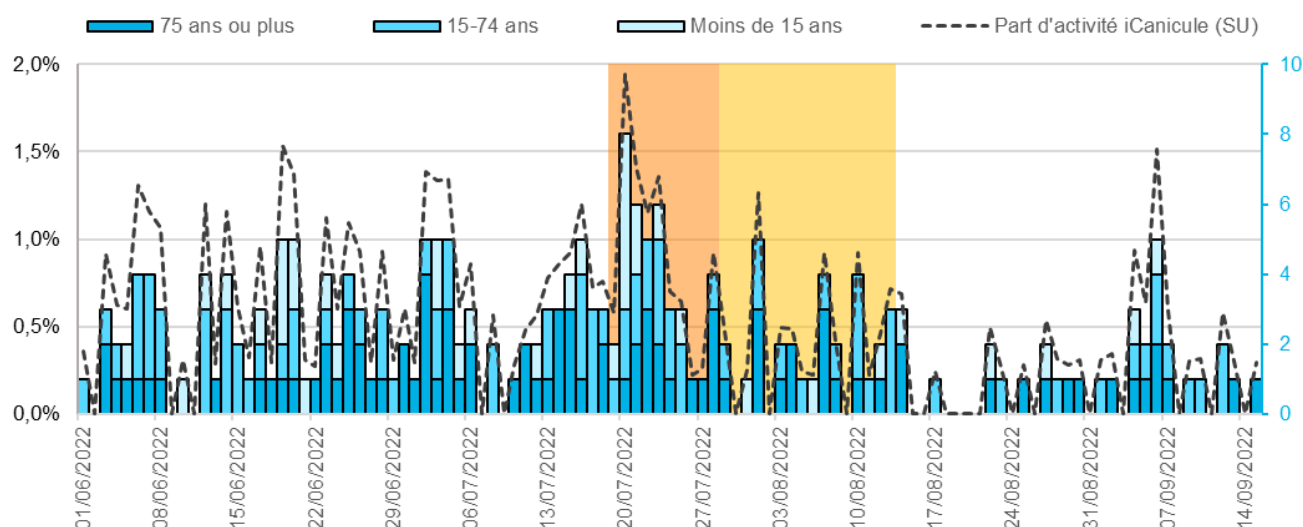


Tableau 2. Synthèse des recours aux soins pour l'indicateur iCanicule par classes d'âge pendant les vagues de chaleur de l'été 2022. Corse

Période	Classe d'âge	iCanicule - Actes SOS Médecins		iCanicule – Passages aux urgences		iCanicule – Hospitalisation après passage aux urgences	
		Effectifs	(part d'activité)	Effectifs	(part d'activité)	Effectifs	(part d'hospitalisation*)
2 ^{ème} épisode (période du 19 au 28 juillet)	Moins de 15 ans	0	(0,0%)	10	(1,3%)	5	(50,0%)
	15-74 ans	2	(0,1%)	15	(0,5%)	5	(33,3%)
	75 ans et plus	0	(0,0%)	14	(2,6%)	9	(64,3%)
	Tous âges	2	(0,1%)	39	(0,9%)	19	(48,7%)
3 ^{ème} épisode (période du 29 juillet au 13 août)	Moins de 15 ans	1	(0,1%)	3	(0,2%)	2	(66,7%)
	15-74 ans	1	(0,0%)	14	(0,3%)	6	(42,9%)
	75 ans et plus	0	(0,0%)	13	(1,6%)	12	(92,3%)
	Tous âges	2	(0,0%)	30	(0,4%)	20	(66,7%)

* Part d'hospitalisation parmi les passages pour iCanicule

• Qualité des données

L'analyse a été menée sur l'ensemble des structures et associations partenaires pour lesquelles les données étaient disponibles, soit 6/7 services d'urgence hospitalière (taux de diagnostics codés = 88%) et 1 association SOS Médecins (Ajaccio, taux de diagnostics codés = 99%).

Mortalité en population générale

L'estimation de l'impact des canicules sur la mortalité est réalisée en comparant le nombre de décès observés pendant les épisodes (jours de dépassement des seuils d'alerte biométéorologiques et les trois jours suivants), au nombre de décès qu'on aurait attendu en l'absence de canicule. Cette estimation s'appuie sur les données de l'état civil transmises à l'Insee par un échantillon de 3 000 communes, représentant environ 80% de la mortalité totale. Ces données sont extrapolées à la population française pour obtenir une estimation globale.

Les estimations calculées correspondent à des décès en excès constatés pendant les canicules et dans les départements concernés, mais ne peuvent pas leur être directement attribuables.

• Une surmortalité, toutes causes confondues, concernant principalement les 75 ans et plus

En 2022, pour les périodes de canicules et dans les départements métropolitains concernés, **2 816 [1 989 : 3 502] décès en excès toutes causes confondues ont été estimés soit une surmortalité relative de +17 % [+11 % : +22 %]** (part des décès en excès rapportés aux décès attendus). Les 75 ans et plus représentent la grande majorité de ces décès en excès, associée à une forte surmortalité relative de +20%. La surmortalité la plus importante a été observée pour la 2^{ème} période caniculaire, durant le mois de juillet, qui a concerné les deux tiers de la population (+1 901 décès en excès, +23 %).

Dans le contexte épidémique actuel de circulation du SARS-CoV, d'une part la COVID-19 a pu augmenter la vulnérabilité à la chaleur pour certaines personnes, et d'autre part l'exposition à chaleur a pu aggraver l'état de certains malades atteints par la COVID-19.

A noter que l'excès de décès est estimé à partir d'une extrapolation de l'échantillon des communes informatisées de l'Insee. Le bilan obtenu sur les données de mortalité totale non extrapolées pourra être différent, en particulier dans les départements où la chaleur extrême a pu être très localisée.

• Les régions de la moitié Sud les plus impactées

Quatre régions cumulent près des deux tiers de l'excès national : Auvergne-Rhône-Alpes (+ 473 décès), Nouvelle Aquitaine (+ 436 décès), Occitanie (+ 509 décès) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 316 décès). Ces régions ont été les plus touchées par les canicules, de manière plus intense dans le Sud-Ouest et de manière répétée et durable dans le Sud-Est. Les régions Bretagne (+ 19,9 %), Grand Est (+ 25,7 %) et Île-de-France (+ 20,8 %) ont les excès de mortalité relatifs les plus importants. La canicule de juillet en Île-de-France a contribué pour plus de 10 % du bilan national avec 325 décès en excès. Cet épisode, dans une région densément peuplée et urbanisée (îlots de chaleur urbains), a été marqué par des températures ponctuellement très élevées à la fois sur les maxima (> 40°C) mais aussi sur les minima (entre 20 et 25°C).

Sur les 69 départements ayant connu au moins une canicule durant l'été 2022, quatre (Doubs, Haute-Vienne, Indre-et-Loire, Aude) ne présentent pas d'excès de mortalité pendant les canicules (Figure 6). Vingt-neuf départements ont enregistré un excès de mortalité relatif supérieur à + 20 %, dont 12 supérieur à 30 %. La Savoie et l'Ardèche sont les deux départements avec l'excès de mortalité relatif le plus fort, respectivement + 53 % et + 52 %, correspondant à une quarantaine de décès en excès pour chacun. La Gironde et les Alpes-Maritimes sont les départements dont les excès de mortalité contribuent le plus au bilan national, avec plus de 150 décès en excès chacun, et un excès de mortalité relatif supérieur à + 20 %.

Dans les départements où une vigilance rouge canicule a été déclenchée, l'excès de mortalité relatif a atteint + 20 % et a contribué pour près d'un cinquième du bilan national avec 557 décès en excès.

• En Corse : 15 décès en excès au niveau régional, principalement chez les 15-74 ans

En Corse, au cours des 2 périodes d'analyses retenues sur l'été 2022, **15 [1 : 22] décès en excès ont été observés, soit une surmortalité relative de +13 % [+0 % : +18 %]** (tableau 3). Selon les épisodes, la situation est variable : lors de la période caniculaire de fin juillet, l'excès significatif n'a été observé que chez les 75 ans et plus (4 décès en excès, +11 %) alors que pendant la période caniculaire de début août, l'excès n'a concerné que les 15-74 ans (21 décès, +121 %). Aucun impact n'a été en revanche estimé chez les moins de 15 ans. Cette estimation ne concerne que le département de Haute-Corse, seul département concerné par les dépassements de seuils biométéorologiques.

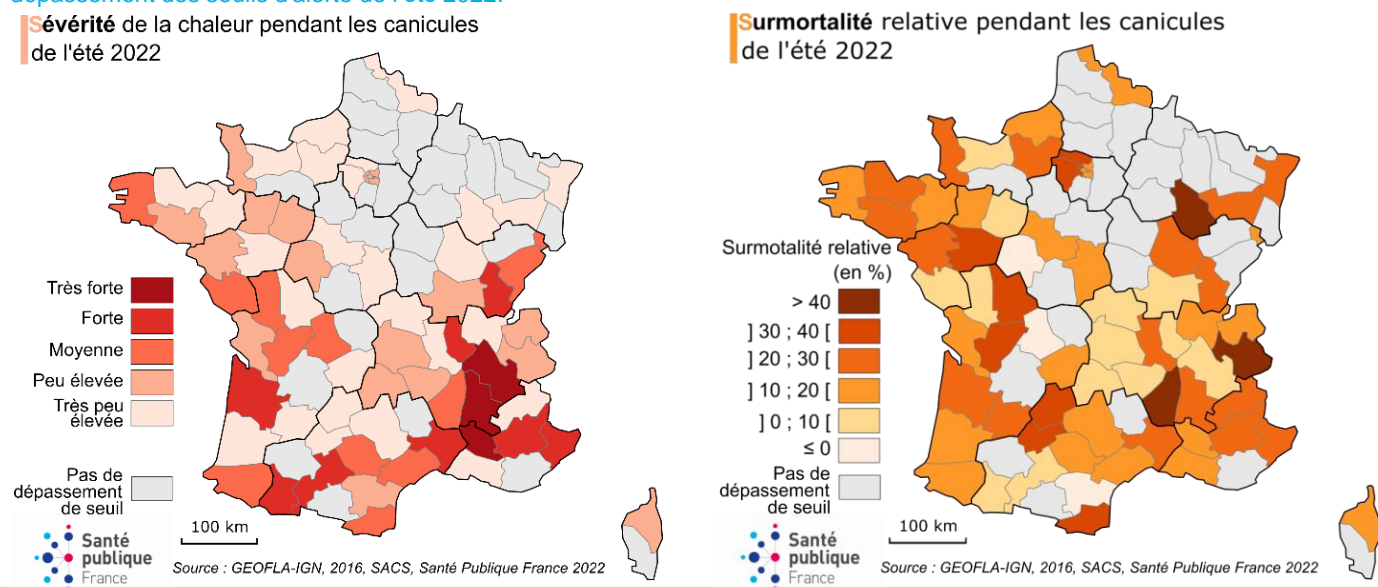
Compte tenu des faibles effectifs, il convient d'interpréter ces chiffres avec prudence.

Tableau 3. Mortalité en excès pendant les deux canicules, par âge, sur les périodes et les départements concernés par des dépassements des seuils d'alerte biométéorologiques, Corse, été 2022 (Source : Santé publique France, Insee, données extrapolées).

	Effectifs par période*		Ensemble des périodes			
	Nombre de décès (% relatif)		Nombre de décès		% Relatif	
	2 ^{ème} période (du 19 au 28 juillet)	3 ^{ème} période (du 29 juillet au 13 août)	Estimation	[min : max]	Estimation	[min : max]
Moins de 15 ans	0 -	-1 -100%	-1	[-2 ; -0]	-100%	[-207% ; -52%]
15-74 ans	-2 -18%	21 +121%	19	[+13 ; +23]	+62%	[+44% ; +75%]
75 ans et plus	4 +11%	-6 -10%	-2	[-15 ; +6]	-3%	[-17% ; +7%]
Tous âges	1 +3%	14 +18%	15	[+1 ; +22]	+13%	[+0% ; +18%]

* Par période (pas concerné par la 1^{ère} période nationale, 2^{ème} période du 19 au 28 juillet, 3^{ème} période du 29 juillet au 13 août), seules les estimations centrales sont fournies pour améliorer la lisibilité du tableau. Les impacts sont calculés pour chaque département et pour les jours où les seuils ont été effectivement dépassés dans ce département majorés de 3 jours pour prendre en compte les effets retardés.

Figure 6. Sévérité des canicules et surmortalité relative (% de décès en excès) par département pour les jours de dépassement des seuils d'alerte de l'été 2022.



• Comparaison aux années précédentes

Au plan national, l'excès de mortalité observé pendant les canicules de 2022 est le plus important depuis 2003, bien qu'inférieur aux 15 000 décès observés cette année-là. Chaque canicule présentant des caractéristiques propres, en terme de durée, d'intensité et de population exposée, la comparaison aux années précédentes est complexe. On note toutefois depuis 2015 que des canicules très étendues et atypiques, en termes d'intensité, de période et de zone de survenue, se traduisent toutes par une mortalité en excès conséquente.

Au plan régional, l'excès de décès pour les périodes caniculaires de l'été 2022 est le plus élevé estimé sur les 8 dernières années après l'été 2018 (le 3^{ème} depuis 2003). En terme de surmortalité relative, l'été 2022 se positionne devant l'été 2018 (tableau 4).

Tableau 4. Caractéristiques des précédentes vagues de chaleurs, Corse, étés 2003-2022 (Source : Santé publique France, données extrapolées).

Saisons estivales	Caractéristique des canicules		Estimation moyenne de la surmortalité	
	Nombre de départements concernés*	Nombre de jours de canicule**	Excès de décès	Surmortalité relative (en%)
2022	1		15	+13 %
2021	0	-	-	-
2020	0	-	-	-
2019	2	6 à 8 jours	13	+4 %
2018	1	8 jours	17	+10 %
2017	1	12 jours	6	+4 %
2016	0	-	-	-
2015	1	3 jours	12	+7 %
...
2003	2	20 à 24 jours	44	+17 %

* Département concernés par des dépassements des seuils d'alertes biométéorologiques

** Chaque période de canicule est définie à partir des seuils d'alertes biométéorologiques, et dure au moins 3 jours. Si deux canicules sont séparées par moins de 3 jours, elles sont reliées entre elles.

DISPOSITIF DE PRÉVENTION

Le dispositif de prévention, défini dans l'instruction interministérielle de gestion sanitaire des vagues de chaleur, s'articule autour de deux volets : un volet « hors canicule », activé en amont du démarrage de la période de surveillance, et un volet « Urgence », activé uniquement en cas d'épisodes caniculaires. Pour la première fois cet été, le dispositif d'urgence, dans sa nouvelle version, en date de 2020, a été largement diffusé.

Les outils de prévention ont pour objectif de faire prendre conscience que tout le monde est concerné par les effets sur la santé d'une exposition aux fortes chaleurs. Ils mettent ainsi en situation des populations à risque (travailleurs, sportifs, enfants et personnes âgées), détaillent les symptômes évocateurs d'un effet direct de la chaleur sur l'organisme (crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, fièvre > 38°C, nausées, vertiges, propos incohérents) et informent sur les gestes à adopter (rester au frais et boire de l'eau, maintenir son logement frais, éviter de sortir aux heures les plus chaudes...).

Volet « hors canicule »

Le dispositif comprend des supports papier comprenant une affiche, traduite en anglais, ainsi qu'un nouveau dépliant de quatre pages disponibles à la commande pour tous les acteurs impliqués dans la prévention canicule.

Trois documents de la collection « Repères pour votre pratique » sont disponibles en téléchargement sur le site internet de Santé publique France. Ils sont destinés aux professionnels de santé et traitent des bonnes pratiques à mettre en place pour les adultes les plus vulnérables à la chaleur, les jeunes enfants et les personnes âgées.

Ces documents ont été promus en amont de la période estivale, via un plan de diffusion papier et emailing informant les acteurs loco-régionaux (ARS, préfectures, communes, réseaux personnes âgées/aide à domicile, réseaux petite enfance, réseaux handicap, associations de professionnels de santé...) de leur disponibilité. Ces envois ont donné lieu à la diffusion, avant et au cours de l'été, de **477 443 documents**, principalement le nouveau dépliant (422 620 exemplaires). L'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Île-de-France, les Hauts-de-France et l'Occitanie ont été les régions ayant le plus commandé.

Volet « Urgence »

Le dispositif comprend des outils radiodiffusés ou transmis via les réseaux sociaux et des messages adressés par SMS.

Un spot télé et deux spots radio (anglais, français) sont diffusés uniquement en réquisition média, sur décision du Ministre de la santé, en cas d'alerte canicule étendue au niveau national.

Quatre animations digitales sont diffusées pendant au moins cinq jours sur les réseaux sociaux, avec achat d'espace, dans les départements concernés, uniquement en cas d'alerte canicule peu étendue géographiquement et en l'absence de réquisition média. Les messages diffèrent selon les trois cibles (personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes-parents de jeunes enfants, et les adultes de 18 à 64 ans).

Pour la première fois, des SMS ont été envoyés, à titre expérimental, à des populations vulnérables à la chaleur (personnes âgées de 65 ans et plus, femmes enceintes-parents de jeunes enfants) en période de vigilance jaune et orange, avec achat d'espace auprès de plusieurs opérateurs de téléphonie. Les messages ont légèrement évolué au cours de l'été pour s'adapter à la cinématique des épisodes.

Lors des trois épisodes caniculaires,

- En période de vigilance jaune ou orange au niveau départemental, le dispositif d'envoi des SMS a été déclenché. Au total, **4 233 636 SMS** ont été envoyés, repartis selon la vague de chaleur en 2 614 603 SMS, 305 896 SMS et 1 313 137 SMS.
- La diffusion des animations digitales a été déclenchée lors de chacun des trois épisodes caniculaires, générant **24,7 millions d'impressions au total** (« impression » = nombre de fois où un des messages s'est affiché sur un écran).
- Le spot télé, développé par Santé publique France, a été diffusé sur réquisition média, par décision ministérielle pendant l'épisode caniculaire du 13 au 18 juillet 2022.
- Les spots radio, développés par Santé publique France, ont été diffusés, sur réquisition média, sur les radios régionales concernées au cours du premier épisode caniculaire, du 15 au 19 juin 2022.

- Animations digitales diffusées en vigilance orange dans les départements concernés par une canicule peu étendue géographiquement et adaptées à la population cible

Adultes âgés de 18 à 64 ans



Personnes âgées de 65 ans et plus



Femmes enceintes Parents de jeunes enfants



• Plusieurs actualités ont été publiées sur le site de Santé publique France

- Actualité du 10 mai 2022 – Premières chaleurs et exposition au UV : des gestes simples à adopter par tous. [Premières chaleurs et exposition aux UV : des gestes simples à adopter par tous | Santé publique France \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr/premieres-chaleurs-et-exposition-aux-uv-des-gestes-simples-a-adopter-par-tous)
- Actualité du 10 juin 2022 – Canicule et fortes chaleurs : lancement de la veille et rappel des gestes à adopter par tous. [Canicule et fortes chaleurs : lancement de la veille saisonnière et rappel des gestes à adopter par tous \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr/canicule-et-fortes-chaleurs-lancement-de-la-veille-saisonniere-et-rappel-des-gestes-a-adopter-par-tous)
- Actualité du 11 juillet 2022 – Vague de chaleur intense et durable sur le territoire : rappel des précautions à prendre par tous. [Vague de chaleur intense et durable sur le territoire : rappel des précautions à prendre par tous \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr/vague-de-chaaleur-intense-et-durable-sur-le-territoire-rappel-des-precautions-a-prendre-par-tous)

L'ensemble des supports de communication sont disponibles sur le site de Santé publique France <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/outils/#tabs>

CONCLUSION

La période de surveillance estivale 2022 s'est déroulée dans un contexte climatique, avec des profils d'exposition de la population atypiques. L'été a été, d'après Météo France, le 2^{ème} été le plus chaud depuis le début du XX^{ème} siècle et a été marqué par trois canicules. La façade atlantique a connu deux épisodes de vigilance rouge canicule du fait de températures records, notamment de jour, sur des durées très courtes. En parallèle, le Sud Est du pays a connu des épisodes durables et répétés d'intensité modérée, notamment sur les mois de juillet et d'août. Ces canicules ont été accompagnées d'autres phénomènes climatiques qui pourraient s'intensifier avec le changement climatique tels que les sécheresses et les feux de forêt.

La Corse a été plus spécifiquement concernée en 2022 par deux épisodes de fortes chaleurs survenus fin juillet, et début août au cours desquels des dépassements des seuils d'alerte biométéorologiques ont été observés. Ces épisodes caniculaires n'ont concerné que le département de la Haute-Corse.

Pour ce département et sur l'ensemble de ces périodes caniculaires, **15 [1 : 22] décès toutes causes confondues en excès** ont été estimés (**surmortalité relative de +13 % [+0 % ; + 18 %]**). Les nombre et part relative d'excès de décès les plus importants ont été observés au cours du deuxième épisode (14). Globalement, l'impact n'a concerné que les 15-74 ans (19 décès en excès, + 62 %). Au cours du premier épisode, l'excès n'a concerné que les 75 ans et plus (+4 décès, +11 %) et au cours du second épisode, seuls les 15-74 ans étaient concernés (+21 décès, +121 %).

Les recours aux soins d'urgence pour pathologies en lien avec la chaleur (définies par l'indicateur iCanicule regroupant les hyperthermies, déshydratations et hyponatrémies) ont représenté, au cours des 2 épisodes caniculaires, 4 actes SOS Médecins (19 % des actes iCanicule enregistrés entre le 1^{er} juin et le 15 septembre) et 69 passages aux urgences (32 % des passages iCanicule estivaux) dont 39 suivis d'une hospitalisation (31 % des hospitalisations iCanicule estivales). Toutes les classes d'âge étaient concernées par les passages aux urgences hospitalières.

Au niveau national, les impacts observés sur les recours aux soins et la mortalité soulignent que la chaleur extrême demeure un risque important pour la santé de l'ensemble de la population. Les régions constituant la moitié Sud du pays ont connu une surmortalité particulièrement élevée du fait d'épisodes intenses à l'Ouest et d'épisodes durables et répétés à l'Est.

L'excès de mortalité estimé à l'échelle nationale de **+2 816 décès toutes causes confondues** est le plus important enregistré depuis la mise en place du Plan national Canicule en 2004. Toutefois, il est important de rappeler que ces estimations ont été réalisées dans un contexte sanitaire particulier avec l'épidémie de COVID-19 ayant elle-même un impact en terme de mortalité. A noter que des travaux sont en cours à Santé publique France pour estimer la part totale de la mortalité attribuable à la chaleur, les résultats étant attendus pour début 2023.

De plus, le nouveau dispositif de prévention, destiné à favoriser l'adoption de gestes favorables à la santé en cas de fortes chaleurs, a été largement déployé pour la première fois cet été. Celui-ci a fait l'objet d'une évaluation qui permettra d'apprécier sa couverture et son efficacité, et envisager des ajustements si nécessaire. De manière plus globale, les conditions météorologiques observées cette année, marquées par la répétition et la durée d'épisodes caniculaires, amènent aussi à réfléchir à une adaptation du dispositif dans un contexte où la canicule n'est plus un événement météorologique exceptionnel. Une réflexion sur la mise en place d'un dispositif de prévention tout au long de l'été va être initiée dans une démarche d'adaptation au changement climatique.

Au-delà, ce bilan souligne l'importance d'anticiper l'impact de la chaleur en amont des périodes de canicule et confortent ainsi la nécessité d'une stratégie d'adaptation au changement climatique renforcée, au niveau national et territorial, afin d'anticiper l'intensification de ces phénomènes météorologiques extrêmes.

SOURCE DES DONNÉES

1) Données météorologique : Météo-France

2) Données sanitaires :

- Recours aux soins : données des 6 structures d'urgence du réseau Oscour® et de l'association SOS Médecins d'Ajaccio
- Mortalité : données Insee issues de 3 000 communes informatisées remontant leurs données à Santé publique (mortalité toutes causes) et données de l'Inspection générale du travail (mortalité chez les travailleurs).

REMERCIEMENTS

Santé publique France tient à remercier Météo France, les structures d'urgence du réseau Oscour®, la SFMU, les Observatoires régionaux des urgences (ORU) et la FEDORU, les associations SOS Médecins, l'Insee, les médecins du travail et la Direction Générale du Travail.

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Luc Lasalle, Cellule Régionale Paca-Corse, Direction des Régions

Contact : Santé publique France, Cellule régionale Paca-Corse (paca-corse@santepubliquefrance.fr), Direction Santé-Environnement-travail (dse-air-climat@santepubliquefrance.fr)